



STOP AUX DECHETS DANGEREUX DANS LES ENCOMBRANTS DE DECHETERIE

Communiqué du 20 mars 2019

Les encombrants de déchèterie sont recyclés

En 2017, Kerval Centre Armor, le syndicat de traitement des déchets, a fait le choix de valoriser les encombrants collectés en déchèterie, plutôt que de les enfouir. Ainsi, les encombrants sont transportés à l'usine Ti Valo à Ploufragan pour subir un tri mécanique et manuel. Le tri permet d'envoyer une part des déchets vers des usines de recyclage ; la part restante est transformée en combustible.

Des erreurs de tri explosives

Ce nouveau mode de traitement a mis en évidence des erreurs de tri et des négligences de certains usagers, qui jettent des produits explosifs dans la benne "encombrants".

Ces erreurs ont provoqué 11 départs de feu en 1 an et demi d'exploitation de l'usine Ti Valo. La grande majorité de ces départs de feu est due aux fusées de détresse.

La reprise des fusées de détresse périmées

Ces fusées sont obligatoires sur les bateaux et leurs propriétaires doivent les renouveler tous les 3 ans. Toutefois, il existe un système de reprise de ces produits lorsqu'ils sont périmés. Sur le territoire du Smitom, il y a 2 points de collecte :

- Saint Quay Accastillage sur l'esplanade du port
- L'entreprise CRAS, zone des Islandais à Binic – Etables sur mer

Les autres déchets explosifs ou dangereux, interdits

Les fusées de détresse, feux à main et éléments pyrotechniques sont dangereux et interdits dans la benne "encombrants", pour des raisons évidentes de risque d'explosion. D'autres déchets sont eux – aussi dangereux et doivent être triés d'une façon spécifique :

- Les batteries au lithium (appareils rechargeables) : local déchets électriques à la déchèterie
- Les bonbonnes de gaz : distributeurs de gaz ou caisse spéciale à la déchèterie
- Les plaques de fibrociment en amiante : à la déchèterie professionnelle de Plérin par exemple

Une banderole rouge à la déchèterie

Une banderole rouge, en pièce – jointe, vient d'être installée dans les 4 déchèteries du Smitom (Binic – Etables, Plouha, Plouagat et Pommerit le Vicomte) afin d'interpeler les usagers sur les interdictions décrites plus haut.

Renseignements complémentaires

Isabelle HELLEU 02-96-74-14-64